

**EXTRAIT du REGISTRE des
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 février 2014

CP2014_02_36

L'an deux mille quatorze le vingt quatre février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET
salutation initiale nom

Excusé(s) :

M. E. ASTOUL

**FONDS DÉPARTEMENTAL DE PROMOTION
PARTICIPATION À LA PROMOTION DÉPARTEMENTALE**

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et du 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, le Comité du Fonds Départemental de Promotion s'est réuni le 24 octobre 2013 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

1 – Association "de Fermes, en fête" : organisation de la "Fête des Goûts et des Saveurs" et de la "Fête des Vendanges" 2013 - TOU00803

L'Association "de Fermes, en fête" a été créée en 2002 par des producteurs adhérents du réseau "Bienvenue à la Ferme" du Tarn-et-Garonne.

Elle a pour but de promouvoir des produits agricoles et touristiques reconnus au niveau départemental. Son objectif général est de mettre en avant le patrimoine rural et les savoir-faire artisanaux de ses adhérents et ainsi valoriser leurs produits.

Comme chaque année, l'Association organise deux manifestations attirant près de 30 000 visiteurs au total, sur l'année :

La Fête des Goûts et des Saveurs est organisée tous les ans, depuis 1995, au mois de juillet. 50 producteurs fermiers et artisans essentiellement du Tarn-et-Garonne sont présents à ce rendez-vous annuel. Durant cette journée, il est proposé un pique-nique géant à l'assiette et de multiples animations à thématique rurale.

La Fête des Vendanges est organisée depuis 2006, avec la participation de 15 producteurs fermiers et artisans du Tarn-et-Garonne. Cette manifestation propose un repas et des animations pédagogiques sur le thème de la vigne et des vendanges (visites en petit train, vendanges à l'ancienne...).

Coût de l'opération

Le coût de ces deux manifestations s'est élevé, pour 2013, à **47 600 € TTC** décomposés comme suit :

- Frais de communication	12 500 €
- Organisation générale	8 300 €
- Animations et prestations de service	18 800 €
- Fournitures buvette/repas	8 000 €

Total	47 600 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Emplacements	6 800 €
- Buvette, repas	19 000 €
- Encarts publicitaires	4 300 €
- Partenaires privés	3 500 €
- Conseil Régional	1 500 €
- Mairie de Montauban	7 500 €
- Subvention du Conseil Général	5 000 €

Total	47 600 €

L'Association "de Fermes, en Fête" sollicite une aide départementale d'un montant de **5 000 €** pour l'organisation de la Fête des Goûts et des Saveurs et de la Fête des Vendanges 2013.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association "de Fermes, en Fêtes" une aide départementale d'un montant de **5 000 €**.

2 – Office de Tourisme de Moissac : actions de promotion 2013 - TOU00817

Dans le cadre du contrat Grands Sites Midi-Pyrénées, l'Office de Tourisme de Moissac s'est engagé, à mener différentes actions en vue d'améliorer la qualité de l'accueil de la destination et la fréquentation du site.

En effet, l'Office de Tourisme, après des efforts importants engagés les années précédentes et dans l'attente de son installation dans de nouveaux locaux qui devrait être le grand chantier 2013/2014, a entendu poursuivre, en 2013, ses actions dans les domaines suivants :

- Site Internet (élargissement de la présentation du territoire et création de la version mobile du site),
- Amélioration des outils de médiation mis à disposition du public pour découvrir le territoire,
- Animation du site,
- Animation du réseau des prestataires,
- Animation du groupe local qualité Grands Sites,
- Poursuite des actions de communication engagées avec l'ADT 82 et le CRT.

Ces actions ont permis d'augmenter le volume et la durée de fréquentation touristique du site et d'améliorer la qualité de l'accueil sur le site.

Certains de ces points sont de compétences communales, d'autres sont directement de la compétence de l'Office de Tourisme. La commune s'est engagée, en 2013, sur plusieurs chantiers importants qui ont contribué à cet objectif (signalétique, aménagement du Patus, extension de l'Office de Tourisme, Port fluvial et aménagements des bords du Tarn).

Coût de l'opération

Le coût de ce plan d'actions 2013 s'est élevé à **45 562,59 € TTC** décomposés comme suit :

- Site Internet	5 259,00 €
- Amélioration des outils de médiation	5 040,83 €
- Définition des contenus du futur espace multimédia	8 599,46 €
- Animation du site	9 988,00 €
- Animation du réseau prestataires	2 532,02 €
- Animation du groupe local "qualité Grands Sites"	2 192,64 €
- Poursuite des actions de communications	11 950,64 €

Total	45 562,59 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	13 668,29 €
- Conseil Régional	22 781,30 €
- Subvention du Conseil Général	9 113,00 €

Total	45 562,59 €

L'Office de Tourisme de Moissac sollicite une aide départementale d'un montant de **9 113 €** au titre des actions de promotion 2013, dans le cadre du contrat Grands Sites de Midi-Pyrénées signé le 8 juin 2010.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Office de Tourisme de Moissac une aide départementale d'un montant de **9 113 €**.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91** (PROM).

Autorisation d'Engagement 2014	57 000 €
Engagement à ce jour	0 €
Engagement à la présente Commission	14 113 €
Disponibles sur l'exercice 2014	42 887 €

Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne : participation au Salon International de l'Agriculture 2014 - TOU00842

Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne participe au Salon International de l'Agriculture qui se déroule du 22 février au 2 mars 2014.

Un stand "Prestige Sud-Ouest France" cofinancé par la Région Midi-Pyrénées et la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées sera aménagé. Cet espace regroupera les deux entités régionales Aquitaine et Midi-Pyrénées sous la bannière "Sud-Ouest France" et sera composé de deux espaces jumelés propre à la région. Ce stand permettra l'accueil des visiteurs qui pourront réserver des séjours. Il sera utilisable par tous les départements présents sous la bannière Sud-Ouest.

Pour le Tarn-et-Garonne, il a été retenu :

- un espace collectif d'animation et de dégustations culinaires Midi-Pyrénées,
- la mise à disposition d'un stand institutionnel.

Comme en 2013, l'Agence de Développement Touristique sera chargée de l'accueil, de la distribution des brochures qui précisent les différentes offres touristiques dans le Tarn-et-Garonne.

Coût de l'opération

Sur la base d'un stand de 28m², le coût de cette opération est estimé à **30 711,09 € TTC** décomposés comme suit :

- location du stand	7 100,00 €
- aménagement du stand	12 194,00 €
- branchement électrique	1 650,00 €
- location d'un espace collectif	6 000,00 €
- entretien et divers	3 767,09 €

Total	30 711,09 €

L'Agence de Développement Touristique sollicite une participation départementale d'un montant de **30 711,09 €** qui correspond à la réalisation et à l'animation de ce stand "Tarn-et-Garonne à Paris".

Après examen du dossier, le Comité propose d'accorder à l'Agence de Développement Touristique une aide départementale d'un montant de **30 711,09 €** liée aux frais engagés pour le compte du Conseil Général.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental, à l'article **657412**, sous-fonction **91** (ADTG).

Autorisation d'Engagement 2014	180 000,00 €
Engagement à ce jour	0,00 €
Engagement à la présente Commission	30 711,09 €
Disponible sur l'exercice 2014	149 288,91 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions sollicitées.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité du Fonds départemental de promotion réuni le 24 octobre 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :

- 5 000 € à l'association « de Fermes, en Fêtes » pour l'organisation de la fête des goûts et des saveurs et de la fêtes des vendanges 2013 ;
- 9 113 € à l'Office de tourisme de Moissac au titre des actions de promotion 2013, dans le cadre du contrat Grands Sites de Midi-Pyrénées signé le 8 juin 2010 ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous- fonction 91 (PROM) du budget départemental ;
- Accorde à l'Agence de développement touristique, une subvention départementale de 30 711,09 € liée aux frais engagés pour le compte du Conseil Général au titre de la réalisation et de l'animation du stand « Tarn-et-Garonne à Paris » au salon international de l'agriculture du 22 février au 2 mars 2014 .
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous- fonction 91 (ADTG) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,